

Maître de l'ouvrage



MAIRIE DE SAINT PARGOIRE

Place de la Mairie
34230 SAINT PARGOIRE

AMENAGEMENT DE LA MAIRIE SAINT PARGOIRE

PHASE DCE

CCTP LOT 12 ASCENSEUR

ARCHITECTE

**S.A.R.L d'Architecture
Gérard SOULAIRAC**
5 avenue du Président Wilson
34800 CLERMONT L'HERAULT
Tél: 04 67 44 83 72

archi.soulairac@gmail.com

BUREAU D'ETUDES STRUCTURE ECONOMISTE

ACEB
11 rue des Garrigues
34 710 LESPIGNAN

Tél : 04.67.37.23.59
Fax : 04.67.37.69.93
aceb@be-aceb.fr

BET FLUIDES

ALABISO INGENIERIE
48 Rue Maurice Bédart
34 000 MONTPELLIER
Tél 04.67.59.80.76

contact@alabiso-ingenierie.fr

SOMMAIRE

1.	GENERALITES	2
1.1	OBJET DU MARCHE	2
1.2	CONSISTANCE DU MARCHE.....	2
2.	PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES.....	2
2.1	OBLIGATIONS PARTICULIERES.....	2
3.	SUJETIONS PARTICULIERES	2
3.1	NATURE ET LIMITES DES PRESTATIONS	2
3.2	TRAVAUX EXCLUS.....	3
3.3	PROTECTION ENTRETIEN.....	3
3.4	QUALITE ET PROTECTION DES OUVRAGES	3
3.5	ECHANTILLONS	3
3.6	SUPPORT – IMPLANTATION - POSE	4
3.7	MISE EN ŒUVRE DES EQUIPEMENTS.....	4
3.8	ESSAIS MISE EN SERVICE, RECEPTION, GARANTIES, ENTRETIEN	4
4.	PRESCRIPTIONS TECHNIQUES CONCERNANT LE MATERIEL ET SA MISE EN OEUVRE.....	4
4.1	ASCENSEUR ACCESSIBLE AUX PMR.....	4

MAIRIE DE SAINT PATGOIRE			
OPERATION : AMENAGEMENT DE LA MAIRIE DE SAINT PARGOIRE			
Phase DCE	LOT 12: ASCENSEUR	Mars 2021	Page 2

1. GENERALITES

1.1 OBJET DU MARCHE

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) s'applique aux travaux du lot :

- **Lot 12 : Ascenseur**

Du programme de l'aménagement de la mairie pour le compte de la ville de St Pargoire (34230).

1.2 CONSISTANCE DU MARCHE

Les prestations à réaliser dans le cadre du présent lot devront comprendre :

- Toutes les sujétions d'exécution pour une parfaite mise en œuvre et finition
- Toutes les fournitures et accessoires nécessaires.
- Les notes de calculs, études d'exécution notices, AT et plus généralement tout document demandé par la maîtrise d'œuvre
- Tous les matériels nécessaires à l'exécution de ses ouvrages
- Les échantillonnages
- La participation aux dépenses communes de chantier
- Tous les moyens d'accès à la réalisation de ses ouvrages
- La protection et l'entretien de ses ouvrages.
- Le respect des normes, règles et règlements.

La réalisation de l'ensemble des travaux dévolus au présent lot :

- Elevateur PMR à machinerie intégrée 315kg.

2. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES

L'entreprise devra la réalisation de ses installations conformément aux divers textes réglementaires en vigueur à la date de la signature des marchés, en particulier :

- Directive européenne machines 2006/42CE.
- EN 81-41
- EN 81-70 Accessibilité aux ascenseurs pour toutes les personnes y compris les personnes avec handicap.
- Au DTU 75.1.
- A la norme NFC 15.100 et le décret du 14/11/62 relatif à la protection des travailleurs contre les courants électriques.
- Au code de travail
- Réglementation acoustique.
- Arrêtés préfectoraux
- Etc.

2.1 OBLIGATIONS PARTICULIERES

L'attention des entreprises est attirée sur les faits suivant :

Chantier réalisé en centre-ville.

Voiries d'accès de faibles largeurs.

Espace dédié au chantier réduit.

Durée des travaux impérative à respecter.

Chantier à problème de nuisances sonores.

Une attention toute particulière sera apportée au tri des déchets, l'entreprise de gros œuvre aura en charge la gestion de la récupération du tri et de l'abonnement des déchets, les frais occasionnés seront répartis au prorata des marchés.

3. SUJETIONS PARTICULIERES

3.1 Nature et limites des prestations

Le titulaire du présent lot devra :

MAIRIE DE SAINT PATGOIRE			
OPERATION : AMENAGEMENT DE LA MAIRIE DE SAINT PARGOIRE			
Phase DCE	LOT 12: ASCENSEUR	Mars 2021	Page 3

- La fourniture de tous les matériaux, leur transport, stockage, protection ainsi que la main d'œuvre, l'énergie et le matériel nécessaire à l'exécution des ouvrages.
- La réalisation des installations suivant le planning établi par le Maître d'œuvre avec les autres corps d'état.
- L'établissement des plans de réservations et de détail d'exécution ainsi que la définition des besoins en génie civil spécifiques à son matériel dans des aménagements prévus au présent dossier. Dans le cas où ces renseignements n'auraient pas été communiqués en temps utile, toutes les suggestions de génie civil seront exécutées par l'entreprise de gros œuvre au frais de l'entreprise du présent lot.
- Les crochets de manutention en machinerie.
- Les rebouchages des réservations et percements non utilisés ou partiellement utilisés.
- Les scellements des machineries, guides, pylônes, armoires électriques.
- La protection galvanisé des installations.
- Les essais, mise en service et réglages demandés par le Bureau de contrôle.
- La fourniture en deux exemplaires des notices techniques et plans de matériel installé.
- Le nettoyage des locaux après intervention.
- La fourniture des encadrements enveloppants de baies palières formant huisseries.
- Les dispositifs réglementaires de sécurité requis dans les ERP.
- L'établissement du formulaire de demande de ligne Télécom pour la télésurveillance et liaison phonique.

3.2 TRAVAUX EXCLUS

Ne sont pas à prévoir dans les prestations du présent lot :

Les travaux de maçonnerie et de génie civil (socles, fosse, gaine, local technique, ventilation).

L'amenée du courant suivant normes dans la gaine.

3.3 Protection Entretien

Durant l'année suivant la réception, l'entrepreneur devra tous les travaux nécessaires au bon fonctionnement des serrureries. Il remplacera toutes les serrureries qui se déformeraient à cause de l'emploi de profils de sections suffisantes ou autres carences et de ce fait, aura à ses frais tous les travaux annexes.

Avant la pose, l'entrepreneur effectuera un brossage, un dégraissage et appliquera une couche de peinture inhibitrice de rouille sur toutes les faces des ouvrages non galvanisés. Après montage, l'entrepreneur effectuera les raccords de façon à ce qu'aucune pièce ne soit protégée. L'entrepreneur devra la protection de tous ses ouvrages avant leur livraison et jusqu'à la levée des réserves de la réception.

Les ouvrages galvanisés le seront conformément à la norme NF A 91 Classe C, il ne devra pas y avoir de retouche sur chantier.

3.4 Qualité et protection des ouvrages

Tous les profils seront parfaitement dressés avant utilisation. Aucune trace de soudure, de cisaillement, etc.... ne devra apparaître une fois les ouvrages terminés. Tous les ouvrages intérieurs recevront avant leur livraison une couche de peinture inhibitrice de rouille, ceux extérieurs seront obligatoirement galvanisés. Tous les matériaux, profilés et accessoires porteront la marque et l'estampille du fabricant.

3.5 Echantillons

L'entrepreneur présentera pour accord :

- les dessins de ses ouvrages et accessoires,
- échantillons, palettes, et fiches techniques.

Au maître d'œuvre qui se réserve de choisir les coloris et qualités, et au bureau de contrôle pour appréciation des qualités et procédés.

Cet échantillonnage sera dûment nommé et numéroté selon les articles du descriptif, pour chaque prestation

MAIRIE DE SAINT PATGOIRE			
OPERATION : AMENAGEMENT DE LA MAIRIE DE SAINT PARGOIRE			
Phase DCE	LOT 12: ASCENSEUR	Mars 2021	Page 4

3.6 Support – Implantation - Pose

Avant tout commencement d'exécution, l'entrepreneur du présent lot procédera à une vérification de la qualité et de la planimétrie des supports des ouvrages qu'il doit poser, et des repères et à la précision de leur interprétation. La réalisation sans réserve équivaut à leur acceptation et engage sa responsabilité. En particulier, le titulaire du présent lot devra vérifier l'ensemble des "traits de niveaux", et ce avant tout début de travaux.

L'implantation sera effectuée conjointement et solidairement avec les entreprises concernées.

Les huisseries, cadres et précadres seront posés et scellés ou fixés par le titulaire du présent lot.

Dans tous les cas, le titulaire du présent lot aura à sa charge la fourniture et la distribution de tous les ouvrages à pied d'œuvre.

3.7 MISE EN ŒUVRE DES EQUIPEMENTS

Le titulaire du présent lot devra la mise en œuvre complète des installations y compris les scellements dans la maçonnerie et dans les réservations laissées par l'entreprise de Gros œuvre (sous réserve que le titulaire du présent lot fournisse en temps utile les plans de réservations).

Toutes les dispositions devront être prises par la présente entreprise pendant la mise en œuvre et au cours des essais pour assurer la sécurité du chantier pour l'ensemble du personnel travaillant ou transitant à proximité des gaines.

Les portes palières de type "sans façades" seront montées en gaine, à l'arrière d'écoinçons maçonnés. Elles seront livrées finies (acier inoxydable brossé). La protection des portes sera à la charge du présent lot qui devra le nettoyage éventuel de celles-ci. Les encadrements entre les vantaux et la maçonnerie seront entièrement à la charge de la présente entreprise.

Le titulaire du présent lot devra l'ensemble des installations électriques à partir de l'attente définie ci-dessus. Les liaisons électriques dans le local machinerie seront réalisées par conducteur U 1000 RO 2 V posés sur chemins de câbles souples HO7 VVH 2 F suivant la norme NFC 32 -402. L'armoire sera réalisée par conducteur H 07 VK posé sur goulotte plastique de propreté et ramené sur bornier général de raccordement. Il sera également prévu un contact alarme dans l'armoire de commande, le report de défaut sera réalisé par le lot "électricité".

Les bruits d'équipements collectifs en particulier l'ascenseur seront inférieur à 35dB(A) dans les pièces contiguës. Tous les équipements devront être conçus et équipés en conséquence.

3.8 ESSAIS MISE EN SERVICE, RECEPTION, GARANTIES, ENTRETIEN

Dès achèvement des travaux, il sera procédé à la vérification de la conformité des installations par rapport au cahier des charges et à la réglementation en vigueur.

Les dispositifs de sécurité seront également testés.

Avant réception des travaux, l'entrepreneur du présent lot devra remettre un dossier comprenant :

- Une notice donnant les caractéristiques des appareils installés.
- Des consignes d'entretien.
- Les schémas des installations électriques.

Le titulaire du présent lot devra réaliser les essais de ses installations et transmettre les procès-verbaux de ces essais en 2 exemplaires au bureau de contrôle, et les contrôles techniques type A-COPREC tel que publiés au moniteur 82.51 bis.

La réception des installations sera prononcée si les essais ont donné satisfaction et si le rapport consignait les résultats ne fait apparaître aucune réserve. La mise en service de l'appareil ne sera autorisée qu'après réception.

L'entreprise devra assurer la garantie totale (matériel et main d'œuvre) pendant les deux premières années de fonctionnement :

L'entretien de type "complet" sera assuré au titre du marché pendant 12 mois à dater de la réception.

4. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES CONCERNANT LE MATERIEL ET SA MISE EN ŒUVRE

4.1 ASCENSEUR ACCESSIBLE AUX PMR.

Concerne : ascenseur 13 personnes 1000kg aux PMR.

Renseignements généraux :

Usage	Ascenseur électrique accessible aux PMR
Charge utile	1000kg, 13 personnes
Vitesse	1 m/s
Course	Suivant plans, voir coupes
Nombre de service	3 faces
Nombre de niveaux desservis	5 niveaux
Repère de niveaux	Rez de chaussé à R+1 sur trois faces
Machinerie	
Emplacement	Dans gaine maçonnée
Type moteur	Moteur à variation de fréquence à récupération d'énergie
Entraînement	A variation de fréquence, courroies striées
Opérateur de porte	A variation de fréquence
Contrôleur de manœuvre	De type électronique avec contacteurs silencieux sous armoire
Asservissement	Sondes thermiques
Urgence	Panneau de commande unique
Gaine et cuvette	Coupe-feu 1 heure
Parachute	A double effet (montée et descente) en prise directe sur la cabine
Hauteur gaine dernier niveau	3400
Dimension intérieure gaine	2100x2100
Cuvette	Profondeur 1,00 m sur la dimension de la gaine, existant ou optimisation.
Gaine	
Eclairage gaine	Toute hauteur
Echelle accès cuvette	Cuvette
Alarme indépendante	
Crochets de manutention	
Tableau électrique	
Cabine	
Largeur	140 cm
Profondeur	140 cm
Hauteur	220 cm
CABINE	
<ul style="list-style-type: none"> • Sol PVC dans gamme fabricant • Paroi de cabine en stratifié, couleur au choix dans gamme fabricant • Barre d'appui et plinthes en inox • Commande par boîte à bouton encastrée accessible aux PMR • Eclairage décoratif en faux plafond par éclairage à Led, temporisé • Eclairage de sécurité par bloc 60 lumens à commande automatique, durée 1h30mm • Miroir sur toute la hauteur de cabine, sur paroi latérale • Trappe de secours en plafond avec échelle amovible sur toit • Téléalarme reprogrammable par n'importe quel prestataire. 	
Portes cabine	
Portes à ouverture et fermeture automatique par opérateur à variation de fréquence De type télescopique 2 vantaux à ouverture latérale Passage libre mini de 0.80m x 2.00m Réouverture automatique par contact de heurt + barrière de cellule toute hauteur Finition des vantaux en inox	
Portes palières	

<p>De type télescopique 2 vantaux. Passage libre mini de 0.80mx2.00m Calfeutrements et finition périphérique à tous les niveaux. Pare flamme 1/2h. Finition : inox brossé</p>
<p>Manœuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> • De type collective descente en cabine, la manœuvre sera de type collectif sélective dans les deux sens. • Dispositif de remise à niveau en cas de coupure de courant.
<p>Signalisation palière Poussoir micro course Bouton d'alarme Bouton de réouverture Bouton de fermeture porte Indicateur de surcharge + buzzer Synthèse vocale</p>
<p>Signalisation cabine Poussoir micro course Bouton d'alarme Bouton de réouverture Bouton de fermeture porte Indicateur de surcharge + buzzer Indicateur de position et de direction Synthèse vocale Braille</p>
<p>Divers</p> <p>Téléalarme à protocole ouvert reprogrammable par n'importe quel prestataire. Conformité norme EN 81-70, directive européenne, EN81-20, EN81-50 Garde-corps sur toit cabine Entretien pendant 3 mois inclus à réception des travaux. Contrat d'entretien type annuel chiffré à fournir avec la proposition de prix</p>

Fin du CCTP élévateur PMR.